

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018**  
**DELIBERATION N° 13**

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

**Absentes:**

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

*Entendu le rapport de Mme Castel,*

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Exposition « 1966, GAUR. L'art basque sous le franquisme : Avant-garde et résistance ».

En lien avec la Ville de Bayonne, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a choisi de s'intéresser au réveil de l'art basque sous la dictature franquiste porté comme un acte de résistance par les artistes Arias, Basterretxea, Chillida, Mendiburu, Oteiza, Ruiz Balerdi, Sistiaga et Zumeta. L'exposition réunit pour la première fois en Pays Basque nord ces huit artistes qui formèrent le groupe GAUR en 1966. Elle présente une sélection de leurs œuvres essentiellement constituée de pièces de cette époque et expose le contexte politique et culturel des années 1960 au Pays basque tout en s'intéressant à la diffusion de l'esthétique issue de ce nouvel élan de la création basque, devenue emblématique d'une liberté retrouvée

à partir de la fin des années 1970. Le commissariat de cette exposition est assuré par Jacques Battesti, attaché de conservation du Musée.

Cette exposition exceptionnelle réunit au Musée Basque une centaine d'œuvres d'art et une centaine de documents historiques de la période 1938-1980. Les œuvres proviennent des collections du Musée Basque et de 24 prêteurs dont 22 en Pays basque sud et en Navarre, parmi les institutions les plus prestigieuses : Bellas Artes de Bilbao, Artium de Vitoria-Gasteiz, Fondation Oteiza d'Alzuza, Musée Universitaire de Navarre, Musée de Navarre à Pampelune, Musée San Telmo à Donostia, Diputación de Gipuzkoa, Fondation Kutxa.... Pour accompagner cette exposition, un catalogue dédié a été réalisé. Au plan de la médiation, un programme spécifique est prévu pour les différents publics : ateliers, visites dédiées aux enseignants, parcours pédagogiques, carnet de croquis (scolaires, jeune public en famille, petite enfance), visites guidées, conférences (adultes et grand public)...

La production de cette exposition fait l'objet d'un partenariat entre le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, la Ville de Bayonne et la Communauté d'agglomération Pays basque. Evalué à 125 000 € maximum, son coût sera pris en charge à hauteur de 15 000 € par la Ville de Bayonne, sous forme d'une subvention exceptionnelle accordée au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. La Communauté d'agglomération Pays basque interviendra à hauteur de 7 000 €.

Une convention de partenariat passée avec le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne formalise les obligations réciproques des deux parties. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne